



Communauté du Christ

LA MISSION DU CHRIST, NOTRE MISSION

Report de la Conférence mondiale

Après un examen attentif des tendances au redressement de la pandémie mondiale et des consultations auprès des dirigeants sur le terrain et des professionnels de la santé, la Première Présidence de la Communauté du Christ a décidé de reporter la Conférence mondiale 2022 à 2023. La Présidence, en consultation avec le Conseil de Direction de l'Église mondiale, a fixé les dates de la prochaine Conférence mondiale du 21 au 29 avril 2023.

La difficile décision de différer a été prise en collaboration avec les dirigeants de l'Église, dont plusieurs vivent et servent dans des pays fortement touchés par la pandémie. La projection des campagnes de vaccination publiées actuellement indiquent que les habitants de nombreux pays pourraient avoir accès au vaccin COVID-19 à temps pour pouvoir voyager et participer à une Conférence mondiale en 2022. Cependant, ce n'est pas le cas de tous les pays où l'Église est présente. Sur la base d'une projection mondiale de la disponibilité de la vaccination, la Présidence a pesé la nécessité pour l'Église de prendre des décisions à un moment propice avec le risque associé de rassembler des personnes du monde entier. En respectant nos principes permanents à la lumière des informations collectives dont nous disposons en ce moment, il était sage de différer la prochaine Conférence mondiale jusqu'à ce que les délégués du monde entier puissent voyager en toute sécurité, entrer aux États-Unis, se réunir et rentrer chez eux sans contribuer à la propagation de la COVID-19 ou de ses variantes émergentes dans la communauté.

La Première Présidence a consulté l'Équipe d'organisation et des procédures de la Conférence qui comprend quatre parlementaires inscrits, concernant leur autorité de différer la Conférence mondiale en raison d'une pandémie mondiale. La référence la plus importante dans les statuts de l'Église se trouve à l'article III, Section 6 : « Ces conférences se réunissent sur convocation des officiers administratifs responsables, aux dates et lieux déterminés par les groupes concernés, ou en l'absence de telles provisions, aux dates et lieux fixés par les officiers administratifs responsables. » Cette référence, interprétée au sens large, donne à la Première Présidence le pouvoir de déterminer l'heure, le lieu et le mode de réunion. En outre, la Conférence mondiale de 2019 a adopté la RCM 1320 qui prévoit que « la Conférence mondiale autorise la Première Présidence à fixer les dates et les lieux des futures conférences mondiales conformément à la RCM 1288. »

De plus, la Première Présidence voulait que les champs reprennent pleinement les ministères en personne. Il a également été déterminé que pour le bien-être des familles et de l'Église, nous avons besoin de temps pour récupérer financièrement des effets de la COVID-19.

Questions et Réponses

1. Résumez les raisons pour lesquelles la Première Présidence a différé la Conférence mondiale de 2022 d'un an.

- Sécurité des délégués
- Sécurité des communautés
- Effet limité sur le retard des décisions législatives
- Possibilité pour le champ de reprendre pleinement les ministères en personne
- Récupération financière des effets du COVID-19

2. La Première Présidence a-t-elle le pouvoir de différer la date de la conférence ?

Oui. La Première Présidence a consulté l'Équipe d'organisation et des procédures de la Conférence qui comprend quatre parlementaires inscrits, concernant leur autorité de différer la Conférence mondiale en raison d'une pandémie mondiale. La référence la plus importante dans les statuts de l'Église se trouve à l'article III, Section 6 : « Ces conférences se réunissent sur convocation des officiers administratifs responsables, aux dates et lieux déterminés par les groupes concernés, ou en l'absence de telles provisions, aux dates et lieux fixés par les officiers administratifs responsables. »

Cette référence, interprétée au sens large, donne à la Première Présidence le pouvoir de déterminer l'heure, le lieu et le mode de réunion. En outre, la Conférence mondiale de 2019 a adopté la RCM 1320 qui prévoit que « la Conférence mondiale autorise la Première Présidence à fixer les dates et les lieux des futures conférences mondiales conformément à la RCM 1288. »

3. Y aura-t-il une sorte de rassemblement en ligne en 2022 ?

Oui, la Première Présidence travaille avec le Conseil de Direction de l'Église mondiale pour organiser des rassemblements en ligne en 2022 tels que des services de culte. Il s'agit aussi d'explorer des sujets importants face à l'Église tels que la résolution 1319 de la Conférence mondiale sur la non-violence, et la nature de la mission suite à la pandémie COVID-19. Une fois que les détails auront été finalisés, de plus amples informations seront fournies.

4. Quelles sont les dates de la Conférence 2023 ?

La Présidence, en consultation avec le Conseil de Direction de l'Église mondiale, a fixé les dates du 21 au 29 avril 2023 de prochaine Conférence mondiale. Les dates sont fixées vers la fin du mois d'avril pour éviter la Semaine Sainte et Pâques.

5. Cela signifie-t-il que la Conférence suivante se tiendra en 2025 pour respecter le calendrier ou en 2026 ?

La Présidence, en consultation avec les dirigeants de l'Église mondiale et l'équipe de l'organisation et des procédures de la Conférence, a décidé qu'après la Conférence mondiale de 2023, la prochaine conférence se tiendrait en 2026. Tenir une Conférence mondiale en 2023 et la suivante en 2025 n'était pas faisable en raison de l'impact financier sur l'Église et les membres.

6. Y aura-t-il un Forum international de la Jeunesse (IYF) en 2023 ?

L'équipe directrice de IYF travaille avec le Conseil des Douze et la Première Présidence pour déterminer le meilleur plan du prochain IYF. Plus d'informations seront partagées lorsqu'une décision sera prise.

7. Quel est le délai pour soumettre une législation pour la Conférence mondiale de 2023 ?

Le délai pour soumettre une législation est fixé au 21 avril 2022, un an avant le début de la Conférence. Toute législation reçue en prévision de la Conférence mondiale de 2022 reste valide.

8. Est-ce que les gens devront se faire vacciner pour assister à la Conférence en 2023 ?

Pour l'instant, les dirigeants de l'Église mondiale discutent de cette question mais n'ont pris de décision finale concernant l'exigence de se faire vacciner contre la COVID-19 pour assister à la Conférence mondiale de 2023. Il est possible que l'Église choisisse de s'appuyer sur les critères établis pour l'entrée aux États-Unis et de ne pas imposer d'exigences supplémentaires.

9. Les vaccins sont en cours de déploiement. Pourquoi ne pouvons-nous pas tenir de Conférence en 2022 ?

Tandis que nous soutenons nos principes permanents, il était important de différer la prochaine Conférence mondiale jusqu'à ce que les délégués du monde entier puissent voyager en toute sécurité et entrer aux États-Unis. La projection des campagnes de vaccination publiées actuellement indiquent que les habitants de nombreux pays pourraient avoir accès au vaccin COVID-19 à temps pour pouvoir voyager et participer à une Conférence mondiale en 2022. Cependant, ce n'est pas le cas de tous les pays où l'Église est présente. Sur la base d'une projection mondiale de la disponibilité de la vaccination, différer la Conférence mondiale de 2022 était la décision qui correspondait le mieux au principe permanent de la Valeur de toutes les personnes de l'Église et aux voix représentatives de tous les centres de mission de l'Église.

10. Pourquoi la décision de différer est-elle prise aussi tôt avant la Conférence mondiale de 2022 ?

Initialement, le plan était de prendre une décision en juin 2021. Sur la base des informations reçues des personnes en charge d'organiser le déplacement des délégations du monde entier pour participer à une Conférence mondiale, un délai d'un an est nécessaire pour tout organiser. Alors que la décision était à l'étude, les commentaires du Conseil de Direction de l'Église mondiale concluaient qu'il était utile de prendre une décision avant juin 2021. Cela est en partie lié au délai nécessaire pour identifier et planifier d'autres expériences en 2022 s'il n'était pas sûr d'accueillir la Conférence mondiale. Compte tenu de tous ces facteurs et sur la base des informations disponibles, la Première Présidence a décidé de différer l'évènement.

11. Les délégués pourront-ils assister à la Conférence de 2023 en ligne s'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas se rendre aux États-Unis ?

À ce stade, tous les délégués devront être physiquement présents pour la Conférence mondiale 2023. Les conférences hybrides qui permettent une participation physique et en ligne en tant que délégué sont une possibilité pour les futures conférences au-delà de 2023. Bien que les délégués ne puissent pas participer en ligne en 2023, d'autres auront l'occasion de participer à certaines expériences religieuses et non législatives. Le programme de la Conférence mondiale 2023 indiquera les événements qui seront accessibles en ligne.